

Audit de l'évaluation de la capacité d'engagement du système au sol de radiocommunication aéronautique 2020 armasuisse

L'essentiel en bref

Le Contrôle fédéral des finances (CDF) a examiné pour la première fois le projet de système au sol de radiocommunication aéronautique 2020 (SRA 20) d'armasuisse, domaine de compétence Systèmes de conduite et d'exploration. L'audit a principalement porté sur la gestion de ce projet, respectivement sur la mesure dans laquelle celle-ci garantit que le SRA 20 pourra être déclaré apte à l'engagement d'ici à 2025. Le CDF a aussi procédé à un audit de suivi de la mise en œuvre de quatre recommandations en suspens figurant dans son rapport sur le système de drones de reconnaissance 15 (ADS 15)¹.

Le projet SRA 20 a été mené comme l'un des projets les plus importants du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) jusqu'en 2019, avant que l'ordre de priorité de ces projets ne soit redéfini en 2020. Selon le message sur l'armée 2018, il est budgété à hauteur de 126 millions de francs.

Dans l'ensemble, les résultats sur la gestion du projet sont bons. Néanmoins, plusieurs facteurs dans l'environnement du projet menacent la réalisation des objectifs visés et montrent la nécessité pour le DDPS de prendre des mesures urgentes.

Des risques et problèmes liés à la disponibilité et aux prestations de la base d'aide au commandement de l'armée mettent la réussite du projet en danger

La gestion des risques est pertinente et permet d'aborder les risques et les problèmes à un stade précoce et aux niveaux appropriés. Les responsables du projet identifient quatre risques et problèmes: la disponibilité des ressources, les architectures de système, l'état de préparation du réseau (raccordement au réseau de conduite suisse) et l'exploitation. Ces risques et problèmes sont incontestés dans le cadre du projet, mais les discussions sur les causes et les solutions ont donné lieu à de vifs échanges entre les parties prenantes. Les réunions de coordination entre armasuisse et la base d'aide au commandement (BAC) instaurées fin 2020 sont orientées vers la recherche de solutions.

Le projet ne dispose pas de ressources engagées de manière contraignante de la BAC pour les sous-projets de réseaux et de services, ce qui aura des répercussions directes sur le déploiement du SRA 20. Les responsables du projet essaient par conséquent d'acquiescer ces services, le cas échéant, auprès de prestataires externes. Le CDF recommande à armasuisse de déterminer immédiatement les dépenses supplémentaires à engager, de les clarifier avec l'État-major de l'armée (EM A) et, si besoin, de les faire inscrire au budget.

¹ Le rapport d'audit « Achat du système de drones de reconnaissance 15 » (PA 18352) est disponible sur le site Internet du CDF (www.cdf.admin.ch).

L'architecture du système n'a pas encore été approuvée par la BAC. Afin de respecter la planification de la migration, une dérogation a été adressée à la BAC. Ces exceptions représentent toutefois un risque pour la BAC sur le plan de l'exploitation future du système, c'est pourquoi il s'agit de bien évaluer les incidences de leur autorisation au regard du calendrier de la migration. L'architecture doit être approuvée d'ici au 7 mai 2021, faute de quoi le déploiement sur les sites de Dübendorf et de Payerne sera reporté d'une année.

En ce qui concerne le recourt aux services de la BAC par armasuisse, il existe un potentiel d'amélioration du projet SRA 20. Comme armasuisse ne peut régler cette question à elle seule, le CDF adresse sa recommandation au Groupement Défense. Il recommande de déterminer le rôle de responsable du sous-projet TIC et l'attribution des mandats pour la réalisation des exigences techniques applicables à la BAC dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations formulées par Deloitte en 2020 dans son rapport « Acquisitions DDPS ».

Le projet SRA 20 montre les problèmes de pilotage du portefeuille global et des ressources au DDPS

L'audit du projet SRA 20 a mis en lumière des risques et problèmes fondamentaux dans le domaine du pilotage des ressources qui vont au-delà du cadre de ce projet. Bien qu'il ne faisait pas explicitement partie de l'audit du CDF, le sujet est tellement central et crucial qu'il convient de le mettre en évidence.

La gestion du portefeuille, la coordination des fournisseurs informatiques internes à l'administration fédérale, la gestion des ressources départementale et la planification générale intégrée sur la base des décisions stratégiques et des priorités fixées révèlent un important besoin d'actions de la part du DDPS. Les documents internes au projet ainsi que les analyses internes et externes au DDPS concordent sur ce point.

Depuis mi-2020, l'EM A et la BAC s'efforcent de concentrer les ressources de cette dernière sur les projets les plus importants. Le CDF se félicite des mesures prises par le commandement de l'armée, mais estime que celui-ci doit de toute urgence en assurer la gestion de manière étroite, en collaboration avec la direction du département le cas échéant. Le CDF prévoit d'examiner séparément le pilotage TIC au DDPS et renonce donc à formuler une recommandation à cet égard.

Audit de suivi du rapport 18352 « ADS 15 » du CDF

Dans le rapport 18352, le CDF fait quatre recommandations à armasuisse. Une recommandation a été mise en œuvre et peut donc être clôturée. Deux autres recommandations ne pourront être évaluées que lorsque le centre de compétences pour le matériel sera opérationnel. Une recommandation requiert un suivi continu jusqu'à l'achèvement du projet, sa mise en œuvre devra être poursuivie durant la phase d'exploitation, raison pour laquelle elle reste ouverte.

Texte original en allemand